****

**CAHIER DES CHARGES DU CONCOURS DE**

**COURTS-MÉTRAGES « PARCOUR(T)S TA VILLE »**

**ORGANISÉ DANS LE CADRE DE LA 13ÈME SAISON DU FESTIVAL DE TELEVISION « LES HÉROS DE LA TÉLÉ » PRÉSENTÉE**

**DU JEUDI 9 AU DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025**

**Présentation de l’action**

Dans le cadre de la 13ème édition du festival Les Héros de la Télé (du 9 au 12 octobre 2025) la Ville de Beausoleil et le Centre Communal d’Action Sociale, en partenariat avec les associations UDLVB, UCAB, Ciné Club, COS et la Mission Locale Est 06, organisent un concours de création de courts-métrages destiné à tous les vidéastes amateurs. L’objectif est d’inciter le public à faire preuve de créativité dans le domaine des techniques de l’audiovisuel et de mettre en valeur le patrimoine de la Commune de Beausoleil.

Pour concourir, les participants devront faire parvenir à l’organisation un court-métrage dont la durée devra être comprise entre 3 et 4 minutes, génériques compris. Le sujet des courts-métrages est totalement libre mais les vidéos devront impérativement être tournées sur période du 1er juillet au 22 septembre 2025, le territoire de la Commune de Beausoleil et en présenter des lieux facilement identifiables.

Les courts-métrages pourront être réalisés à l’aide de smartphones ; les fichiers vidéo devront être adressés via l’application We Transfer à l’adresse : animationetvieassociative@villedebeausoleil.fr

La résolution des fichiers devra être supérieure ou égale à 720p, soit 1280 x 720 pixels. Les types de formats acceptés étant limités aux suivants : .MP4, .MPEG4 ou .MOV.

Pour les accompagner dans la production de courts-métrages la maison des habitants mettra à la disposition des participants et candidats six ordinateurs équipés du logiciel de montage « Shotcut ». Les équipes de la Maison des Habitants proposeront sur la période du 8 juillet au 20 septembre des ateliers d’initiation à la création d’un court-métrage avec l’appui de partenaires locaux .

Les documents nécessaires à la participation à ce concours seront téléchargeables à compter du 7 juillet, depuis le site de la Ville : [www.villedebeausoleil.fr](http://www.villedebeausoleil.fr).

**Opérateurs / Répartition des tâches / Ressources / Budget**

**Les opérateurs de l’action**

**Pilotes du projet :**

 Direction Pôle Éducation /Culture par le biais du service animation et le Centre Communal d’Action Sociale

**Services de la Ville :**

 Cabinet du Maire

 Service Communication

 Service Animation et vie associative

 Centre Social, Espace de Loisirs Jeunesse, SICAS

 Service Protocole

**Partenaires :**

 Mission Locale Est 06

 UDLVB

 UCAB

 COS

 Cine Club

**Répartition des tâches**

 Création des documents supports (formulaire d’inscription, autorisation parentale et règlement), renseignement du public, enregistrement des inscriptions et transmission des données aux équipes de l’Espace de Loisirs Jeunesse et de la Mission Locale Est 06 > Service Animation et vie associative ;

 Création des supports de communication et diffusion du concours > Service Communication ;

 Accompagnement des publics à la réalisation de cours-métrages et au montage vidéo > SICAS/Espace de Loisirs Jeunesse/Mission Locales Est 06 ;

 Composition du jury et de son calendrier de réunions, définition des récompenses du concours > Direction Pôle Education Culture ;

 Achat des récompenses offertes aux lauréats > CCAS et Service Animation et vie associative

 Organisation technique de la projection des courts-métrages et accueil du public > Service Culturel ;

 Cérémonie protocolaire, distribution des prix > Cabinet du Maire / Service Protocole.

**Budget**

* **LA COMMUNE prend en charge les trophées pour les lauréats ;**
* **LE CCAS prend en charge l’achat de cartes cadeaux pour un montant de 200€ (deux cents euros) ;**
* **L’UCAB prend en charge l’achat de carte cadeaux pour un montant de 100€ (cent euros) ;**
* **LA MISSION LOCALE prend en charge l’achat des cartes cadeaux pour un montant de 400€ (quatre cents euros).**

**Calendrier**

* **30 juin 2025 :** validation des documents supports du concours + vote au CCAS et CM juillet
* **15 au 30 juin**: creation visuel et validation
* **1er juillet / 22 septembre :** diffusion COM du concours pendant festival des arts urbains + renseignement/traitement/enregistrement des inscriptions
* **8 juillet - 20 septembre :** Ateliers à organiser
* **22 septembre 2025 :** date limite pour la réception des fichiers vidéo
* **10 et 11 octobre 2025 :** délibération du jury du concours + projection des courts-métrages récompensés